



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

La définition des zones d'accélération se réalise en 5 étapes

1- Mise à disposition des informations sur l'énergie

État et gestionnaires de réseaux

portail IGN / CEREMA



PORTAIL CARTOGRAPHIQUE ENR
(VERSION BÊTA)

2- Identification des zones par les communes



Appui des EPCI et du référent préfectoral

6 mois après étape 1

4- Avis du comité régional de l'énergie

Préfet de région + président de Région

3 mois après étape 3

3- Recensement des zones d'accélération en conférence territoriale

Préfet de département

Pas de délai spécifié



ATTEINTE

NON
ATTEINTE

Relance des étapes 2, 3 et 4

Sous 3 mois

5- Publication de la cartographie départementale des zones d'accélération

Possibilité de définir des zones d'exclusion ou de contraintes de développement des EnR

Quel calendrier ?

2023

Mai/juin

Mise à disposition du portail
et communication

Automne

Installation du CRE

Décembre

Remontée des zones
d'accélération par les
communes au référent
préfectoral

2024

**Avis CRE sur la cartographie
des zones d'accélération**

**Arrêt des zones d'accélération
par le référent préfectoral**

Révision de la PPE et SNBC

2025

**Régionalisation des
objectifs PPE**

**Mise en compatibilité du
SRADDET
délai de 6 mois**

**Révision des zones
d'accélération en accord avec
la nouvelle PPE**

Un interlocuteur nouveau : le sous-préfet référent

Attente
circulaire

Plusieurs missions, précisées par voie réglementaire :



- Faciliter les démarches administratives des pétitionnaires ;
- Coordonner les travaux des services chargés de l’instruction des autorisations ;
- Faire un bilan annuel de l’instruction des projets sur son territoire ;
- Fournir un appui aux collectivités territoriales dans leurs démarches de planification de la transition énergétique ;



→ Rôle central et facilitateur pour la définition des zones d’accélération

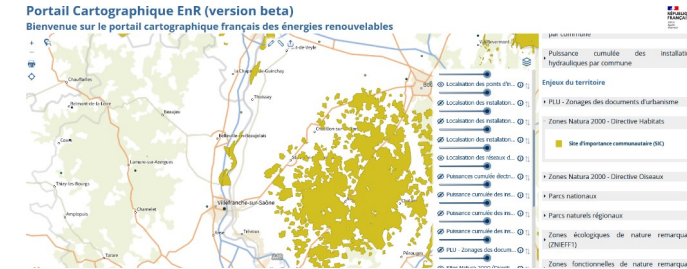
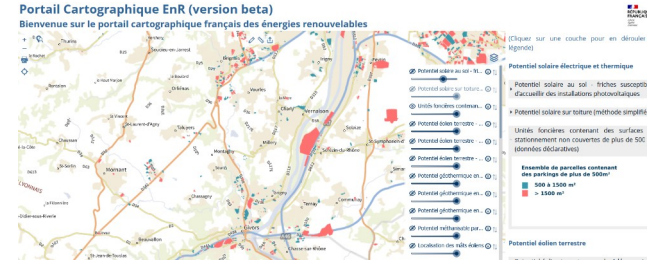
Outils pour accompagner la définition des zones d'accélération

1- Mise à disposition de données dans le cadre du portail IGN/CEREMA

- 1ère version en mai 2023
- 4 types de données :
 - **potentiels EnR** : solaire, éolien, géothermie, biogaz, réseaux
 - localisation des **installations existantes**
 - données sur les **capacités des réseaux**
 - **enjeux** du territoire
- Espace d'entraide « Expertises territoires »
https://www.expertises-territoires.fr/jcms/pl1_141479/fr/portail-cartographique-des-energies-renouvelables

2- Un portail évolutif

- Nouveaux jeux de données
- Possibilité de consolider les zones d'accélération et de les transmettre au référent préfectoral



<https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>

Outils pour accompagner la définition des zones d'accélération

3- France Chaleur Urbaine

La cartographie France Chaleur Urbaine fournit des données sur les réseaux de chaleur existants mais aussi des données sur les potentiels de raccordement à l'adresse, utiles pour envisager la création d'extensions de réseaux ou de nouveaux réseaux.



<https://france-chaleur-urbaine.beta.gouv.fr/carte>

Outils pour accompagner la définition des zones d'accélération

Mise à disposition par les services de l'État d'un « kit » d'accompagnement : **en cours de consolidation**

Outils génériques EnR

Site internet DREAL
<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/energies-renouvelables-r4665.html>

- Une **boîte à outils** existante :
 - **informations thématiques** : fiches par EnR (solaire, éolien, géothermie, biogaz)
 - **éléments de langage** type « vrai/faux PV », « vrai/faux » éolien
 - **coordonnées des interlocuteurs en région**

- *Cartographie des zones favorables à l'éolien*

- **Portrait régional EnR**

Automne 2023

Outils spécifiques « zones d'accélération »

- **Livret « premiers pas »** : recommandations générales pour la définition de zones d'accélération

Septembre 2023

- **Feuillets complémentaires par EnR** : PV, méthanisation, éolien, ...

Oct. nov 2023

- Méthode et outils pour l'élaboration **des documents-cadre départementaux** (PV au sol)

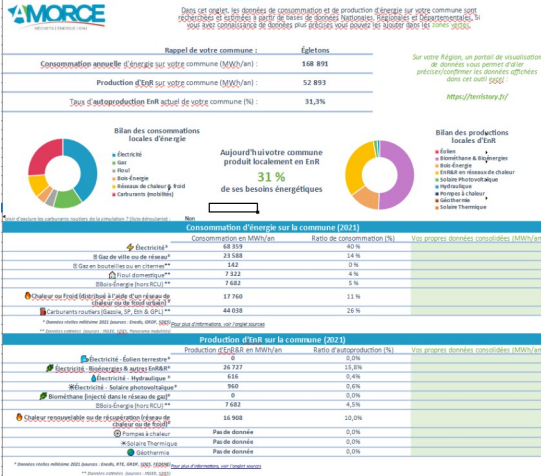
Outils pour accompagner la définition des zones d'accélération

Association AMORCE : outil Accèl'EnR pour réaliser un dimensionnement cohérent des zones d'accélération des EnR

Site internet AMORCE

<https://amorce.asso.fr/>

publications/accel-enr-realisez-
un-dimensionnement-coherent-
de-vos-zones-d-acceleration-des-
enr-ent59



Accèl'EnR identifie simplement à l'aide d'un code INSEE de la commune :

- la consommation d'énergie et un bilan des productions d'EnR locales ;
- des ordres de grandeurs sur les typologies d'EnR et sur la quantité d'installations à mettre en place pour atteindre un certain pourcentage de sa consommation produite localement par des EnR ;
- le potentiel de production d'EnR issu de la réalisation du travail de caractérisation de son territoire réalisé dans le cadre de la définition des zones d'accélération des EnR, qui s'appuie sur 3 volets :

O l'électricité renouvelable (photovoltaïque en toitures, au sol, en ombrières, sur parking et éolien terrestre),

O le biogaz (unités de méthanisation),

O la chaleur renouvelable et de récupération (chaleur fatale, solaire thermique, géothermie, biomasse) distribuée par des réseaux de chaleur ou consommée individuellement.

Enfin, un onglet bilan permet de recontextualiser la situation de chaque commune par rapport aux directives nationales et européennes en matière de production d'énergie renouvelables, mais également en matière de sobriété énergétique.

Premières recommandations pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables

1- Se fixer une ambition cohérente pour contribuer à l'atteinte des objectifs

2- Caractériser le territoire

Portait énergétique (consommation, production, réseaux, installations EnR)

Projets en réflexion / à l'étude / en cours

Analyse des enjeux bruts (paysage, zones de protection...) ≠ études « zones favorables »

3- Documenter le potentiel

Données de potentiel disponible

4- Construire une contribution

Temps 1 – zones à prioriser « sans regret » (projets engagés, repowering, zones concernées par des obligations ou des facilités légales telles que bâtiments / parkings / bords de route)

Temps 2 – zones nécessitant plus de réflexion et de concertation



Premières recommandations pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables

S'entourer d'acteurs ressources à toutes les échelles

S'appuyer sur des documents de référence, des données fiables

EPCI

- Chargés de mission PCAET
- Conseillers énergies ...



- PCAET
- Schéma directeur des EnR, le cas échéant
- ...

Échelle
départementale

- **Le sous-préfet référent**
- Les services de l'État DDT
- Les services ADEME, Région
- Les générateurs ADEME (*en cours*)
- Les conseillers ENEDIS / GRDF / CA



- Études thématiques, cadastres solaires
- Schéma de développement des EnR
- Fiches ADEME EnR

Échelle
régionale et +

- Les services de la DREAL
- Les chargés de mission thématiques ADEME, Région, AURA-EE



- **Portail ORCAE**
- **Terristory**
- **Portail cartographique IGN/CEREMA**
- **Site ENEDIS « Bilan de mon territoire »**

- **Site internet DREAL**
- **SRADDET**

Concertation du public

Article 15 loi APER « **après concertation du public, selon des modalités qu'elles déterminent librement**, les communes identifient, par délibération du conseil municipal, des zones d'accélération... »

La charte de participation du public

<https://www.ecologie.gouv.fr/charte-participation-du-public>

Kit de la participation citoyenne

<https://www.solidarites-actives.com/fr/nos-projets/kit-de-la-participation-citoyenne>

Kit de concertation à destination des collectivités – DDT Isère – novembre 2023